

Suite du débat citoyen sur la production d'énergie éolienne en Atrébatie

*L'intégralité des informations sur ce dossier est consultable sur le site www.debat-atrebatie.org.
Si vous ne disposez pas d'une connexion Internet à domicile n'hésitez pas à vous rendre dans
les cyber-centres du territoire ou dans votre mairie.*

Vous avez dit....

Plus de 90 propositions ont été faites. Vous avez exprimé 19 enjeux en soulignant ce qui est important pour chacun d'entre eux. Vos questions portent sur l'impact des éoliennes sur le paysage, l'efficacité de l'énergie éolienne soumise aux aléas du vent, les retombées économiques de l'implantation d'éoliennes pour le développement local...etc

Tous ces enjeux selon leur degré d'importance sont consultables sur le site www.debat-atrebatie.org

Un débat pour s'expliquer...

Il a été organisé le 21 décembre 2005 à Izel lez Hameau en ateliers d'expression et d'échanges. En présence d'experts de L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), de la société Ostwind (promoteur éolien), d'un représentant de la défense du patrimoine de l'Atrébatie, les habitants ont pu s'informer et s'exprimer en toute simplicité.

Ces échanges sont en ligne sur le site

La suite maintenant...

Le débat se poursuit maintenant au sein du pays d'Artois. Le Préfet du Pas-de-Calais, rencontré le 7 février (délégation composée de quelques élus et techniciens du Pays), souhaite que l'échelle minimale de planification de l'éolien soit le Pays.

Au regard de la position du Préfet et de l'état d'avancement des projets éoliens de l'Artois, l'Association du Pays d'Artois doit établir un projet global de planification de l'éolien : le Schéma Territorial Eolien. Dès la réalisation de ce schéma, le Préfet instruira les propositions d'implantation des communautés candidates au sein du Pays d'Artois .

Tout sur les ateliers de réflexion...

Le contenu intégral des 10 ateliers du débat d'Izel est publié en ligne sur le site www.debat-atrebatie.org. 5 enjeux majeurs ont été traités selon l'ordre d'importance défini par les habitants. La plupart des réflexions sont des questions et montrent à quel point le sujet de l'énergie éolienne est un dossier qui nécessite une plus grande information auprès des habitants.

Vous pouvez demander ces documents en mairie, disponibles sur le site du débat.

Les 5 enjeux retenus par la population et portés au débat

1. Maintenance, démantèlement et pérennité de l'installation

Premier constat, il surprend. Mais il indique que les habitants de l'Atrébatie se soucient de la maintenance des éoliennes et surtout du devenir de celles-ci une fois au terme de leur fonctionnement. Il est donc logique que **la question de la caution bancaire** soit particulièrement abordée. Lors de son intervention, Monsieur Fleuet (Ostwind) a indiqué qu'une caution de 15 000 euros doit être déposée par la société chargée d'installer les éoliennes pour financer le démantèlement de chaque éolienne. Le montant indiqué paraît peu important et la question du coût réel du démantèlement a été évoquée à de nombreuses reprises. Concernant, le démantèlement la question du recyclage éventuel des matériaux a aussi été formulée. Une information claire sur ce point est nécessaire.

La rédaction et le contrôle du cahier des charges, imposée à l'entreprise chargée de construire et maintenir les éoliennes, est une autre exigence abordée par les habitants de l'Atrébatie. Un des ateliers a même suggéré que soit mis en place un comité de surveillance chargé de veiller à ce que ce cahier des charges soit bien respecté.

2. Implantation des éoliennes

Une carte des **zones d'installation potentielles des éoliennes** sur le territoire de l'Atrébatie a été présentée lors de l'intervention des experts. Cette carte doit être mise à la disposition du public avec une explication pédagogique des différents critères utilisés pour délimiter ces zones. La majorité des interrogations et des demandes de clarification porte sur ces critères de choix d'implantation : quels sont-ils exactement ? qui les décident ? sur la base de quelle information ? Le point des nuisances sonores et visuelles a fait l'objet d'avis contradictoires dans chaque atelier. Comment **mesurer, ce qui s'apprécie en termes souvent subjectifs**, l'impact sur le paysage, comment concilier la défense des paysages et l'intérêt collectif ? La question du choix des terrains a souvent été soulevée. De nombreux habitants se demandent pourquoi les collectivités n'achètent pas les terrains sur lesquels seront construites les éoliennes. **La carte des zones est en ligne sur le site du débat.**

3. Coût et rentabilité de l'éolien

Les habitants de l'Atrébatie souhaitent une information claire sur le **coût de construction** d'une éolienne, mais aussi de sa **maintenance** (y compris les charges financières engendrées par le démantèlement). Quel impact possible, imaginable sur **la facture d'électricité** compte tenu que l'énergie éolienne est subventionnée et donc financée par le contribuable ? Quelles conséquences éventuelles d'une **privatisation d'EDF** sur ce dispositif ? Un atelier a clairement souligné l'importance de la solidarité entre les communes de l'Atrébatie et la nécessité (dans le cas où des éoliennes seraient effectivement implantées) de **répartir équitablement** les gains entre les communes qui auront des éoliennes et les autres.

4. Les autres sources d'énergies

Le **tableau comparatif du prix du KW** produit par les différentes sources d'énergie a été réclamé à plusieurs reprises. Cependant les ateliers mettent parallèlement en avant une difficulté. Certaines énergies sont « **propres** » (solaire, éolienne), d'autres produisent des déchets (thermique, nucléaire), d'autres encore produisent une énergie non **stockable** et non constante (éolienne, marémotrice). Les diverses sources d'énergie possèdent des caractéristiques différentes qui les rendent difficilement comparables. C'est sans doute la raison pour laquelle de nombreux habitants plébiscitent **une mixité des sources énergétiques** et se posent la question de savoir si en parallèle de l'éolienne d'autres sources d'énergies alternatives, notamment le solaire et les biocarburants, ne pourraient pas être étudiées dans le cadre de la politique d'aménagement local.

5. Répartition et affectation des gains.

La première question concerne le gain immédiat pour le propriétaire ou l'habitant sur la commune de laquelle les éoliennes seraient construites. La question est de savoir si des **indemnités ou des compensations** du type « baisse de la taxe d'habitation » par exemple sont prévues. La seconde pose le problème sous un angle plus communautaire et aborde le **principe de solidarité** entre les différentes communes tout en soulignant le problème d'un **traitement différencié** pour les habitants qui subiraient des nuisances. Dans l'ensemble, la question du **réinvestissement des éventuels gains et revenus** de la taxe professionnelle induite par la construction d'éoliennes a débouché sur quelques propositions, dont la plupart vont dans le sens d'un **développement de projets environnementaux** tels que l'installation de panneaux solaires pour le chauffage des établissements publics. Cependant, tous ont souligné que cette question de l'affectation des gains devrait faire l'objet d'une décision après consultation des habitants du territoire de l'Atrébatie.

Mobilisation et participation : quel bilan ?

La tenue de ce débat citoyen a largement mobilisé la population de l'Atrébatie, malgré le temps très court de la consultation.

Le site numérique, créé spécialement, a facilité la mobilisation et la participation des habitants. Ainsi, le site www.debat-atrebatie.org ouvert pendant le mois et demi qu'a duré le processus a reçu plus de **40 visites individuelles en moyenne par jour**. 130 personnes se sont inscrites sur le site. Il faut ajouter à cela la publication et la distribution d'une « Lettre du territoire » d'information à l'ensemble des **5 000 foyers de l'Atrébatie** qui a aussi largement contribué à mobiliser la population sur le débat ainsi que plusieurs articles dans la presse locale.

Enfin avec plus **d'une centaine de participants**, les ateliers de réflexion de la réunion publique ont été aussi un vrai succès en terme de mobilisation à l'échelle du territoire comme l'illustre la revue de presse. (en ligne sur le site) , par la qualité des échanges et de la réflexion, par la diversité des personnes venues débattre tant en terme d'âge, de catégorie socioprofessionnelle que de répartition hommes-femmes ... Une expérience réussie à poursuivre !

Délais de réalisation :

Pour des raisons stratégiques de développement territorial, le Pays d'Artois doit élaborer son Schéma Territorial Eolien (sur décision du Préfet) dans des délais contraints et le finaliser pour Septembre 2006 (durée de réalisation : 5 mois).

Calendrier de l'étude :

Phase de pré-étude :

Rédaction du cahier des charges en collaboration avec le pôle éolien (POLEOL) : réalisé

Validation du cahier des charges : Réunion du Bureau du 17 mars 2006

Décision sur le Bureau d'Etudes et lancement des travaux fin Mars.

Phase d'étude :

1. L'état des lieux. Il est disponible sauf pour les études paysagères.

Il s'agit pour le B.E. de réaliser une compilation des données du Pays d'Artois pouvant avoir une implication positive ou négative sur l'implantation de parcs éoliens au sein du Pays d'Artois :

2- Proposition pour l'implantation d'éoliennes en Pays d'Artois (à remettre à Monsieur le Préfet début Juillet)

Il s'agit de délimiter et décrire des Zones de Développement de l'Eolien en justifiant les choix en fonction des critères retenus et des contraintes réglementaires ainsi que des règles spécifiques définies d'un commun accord et volontairement prises en compte.

La proposition sera présentée pour approbation au Bureau et à l'Assemblée Générale du Pays d'Artois courant Juin 2006.. Le rapport définitif constituant le Schéma Territorial Eolien pourra être remis au Préfet du Département du Pas-de-Calais début Juillet 2006.

Les premières conclusions du Président de la Communauté de Communes de l'Atrébatie

Premier essai d'une participation citoyenne renouvelée

Sujet, délai, risques de dérapage, absence de l'Etat...il ne manquait pratiquement rien à la panoplie des handicaps quand nous nous sommes embarqués dans l'aventure d'un dialogue citoyen nouveau, sur un sujet qui avait déjà fait couler beaucoup d'encre. Et pourtant force est de reconnaître que la démarche méritait notre investissement. Que faut-il retenir de cet essai ?

1. Nous avons choisi le dialogue sur un sujet délicat et testé à cette occasion un nouveau moyen d'expression avec l'informatique et Internet. Cette façon de débattre n'exclue en rien les modes ordinaires de discussion qui ont aussi été utilisés. Ce **double mode du débat** plus ouvert et plus long dans le temps grâce à un outil moderne de communication est une **avancée réelle dans la pratique de la démocratie participative attentive à l'émergence d'une démocratie d'opinion**. Encore faut-il le vouloir chez les élus et tout autant pour les citoyens ! Nous avons fait ce choix et nous le poursuivrons sur tous les sujets qui engagent l'avenir du territoire. Nous savons qu'en un mois et demi, le site numérique du débat a été très consulté. Cet outil informatique élargit **la possibilité d'interpeller et surtout facilite la spontanéité de la réaction...** ce que les organisations ou les institutions ont confisqué aux citoyens depuis longtemps déjà. Ce nouveau lien nous oblige aussi à répondre à toutes les questions posées. Ce que nous avons commencé à faire et poursuivrons. La concertation locale dans les communes concernées achèvera le débat.
2. Par sa transparence, le débat, d'abord à distance pour la collecte de toutes les opinions puis de proximité par la réunion publique pour tenter des synthèses utiles, révèle l'impact et le rôle grandissant **de l'opinion dans la définition de l'intérêt général** (qui n'est jamais la somme des intérêts particuliers). La question essentielle est en effet celle de l'intérêt général qui nous concerne en tant qu'acteur citoyen sur la question de l'énergie et sur la chance qu'elle offrirait au titre du développement local. Les réponses données et les questions posées sont des contributions critiques riches et utiles dont les décideurs de l'Atrébatie vont devoir tenir compte. Nous les communiquerons.
3. Les enjeux affirmés par les citoyens de l'Atrébatie sur le dossier éolien ont défini les conditions de l'acceptation d'un tel projet. Nous avons entendu et confirmons **l'exigence très claire d'une réponse communautaire** sur la maîtrise technique et financière du produit éolien et sur les conditions d'exploitation. Avec le recul nécessaire, ce débat sera une avancée dans la construction de notre communauté territoriale. »

« Voilà un exercice de co-opération entre citoyens d'un territoire qui démontre que le débat, bien construit dans la forme et sur le fond, est une voie intelligente et responsabilisante pour progresser . »

Pierre GUILLEMANT

Lettre réalisée par la Communauté de Communes de l'Atrébatie

Collectif de rédaction : A Brisset-Giustiniani (Société Sopinspace),
H Deleersnyder, P. Guillemant, S. Roussel.

Responsable : P Guillemant

ISSN : 1634-6831

26 Grand Rue BP9, 62810 Avesnes-le-Comte
Tel : 03.21.59.34.59. – Fax : 03.21.58.62.65
E Mail : debat@cc-atrebatie.fr